

218C1910
FR0000033003-FS1131

28 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUAX SCA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 novembre 2018, complété par un courrier reçu le 28 novembre, la société anonyme de droit suisse Quaero Capital (20 bis rue de Lausanne, Genève, 1201, Suisse), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 novembre 2018, le seuil de 5% du capital de la société TOUAX SCA et détenir, pour le compte desdits fonds, 300 963 actions TOUAX SCA¹ représentant autant de droits de vote, soit 4,29% du capital et 3,74% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions TOUAX SCA gérées par le déclarant pour lesquelles celui-ci exerce les droits de vote pour le compte de ses clients.

¹ Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 57 546 actions TOUAX SCA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

² Sur la base d'un capital composé de 7 011 547 actions représentant 8 054 934 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.